

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

Arville, Baillou, Beauchêne, Boursay, Choue, Cormenon, Le Gault-du-Perche, Le Plessis-Dorin, Le Temple, Mondoubleau, Oigny, Saint-Agil, Saint-Avit, Saint-Marc-du-Cor, Sargé-sur-Braye, Souday.

☎ 02 54 89 71 14

✉ 02 54 89 89 89

dgs@cc-collinesperche.fr

36 Rue Gheerbrant
41170 MONDOUBLEAU

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la grange de Saint-Agil, sous la présidence de Monsieur Jean LEGER.

Date de la convocation : 08/09/16

Nombres de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Présents : MM. LEGER J., LEMERRE H., PELLETIER J-L., GODEFROY S., BINGLER R., BOURDIN J-R., GAULLIER F., LETURQUE C., VERRIER S., BOULAY G., MESME J., JOSEPH C., RENVOISE J., LARIDANS J., SERREAU R., HOYEAU M., BOUHOURS D., GARDRAT J-J., BOULAY S., BONNET M., PLATON G., CHARREAU C., LENOIR C., THIBAUT J-N., GOURDET G., GLOANEC-MAURIN K., ROULLEAU O., DE WAILLY J., DESHAYES M., BOULAY B., VIVET A, GRANGER J., DE PONTBRIAND A., membres titulaires, MME GAUTIER A., membre suppléant,

Pouvoirs : MM. RENAULT S. à BOULAY S., PAVEE B. à DESHAYES M., AUGIS B. à GRANGER J.

1. Approbation décisions du président prises par délégation

Le président rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises par délégation du conseil communautaire du 11 septembre 2014 :

N°13 du 02/08/16 :

D'accepter l'indemnité de sinistre de 300 € pour le bris de glace du panneau d'affichage de l'école de Sargé-sur-Braye couvrant intégralement la dépense.

N°14 du 11/08/16 :

D'accepter le don de l'OCCE de l'école de Souday de 1 109.30 € couvrant 50% du coût du projet pédagogique cirque.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces décisions.

2. Affaires financières

2.1 Demandes d'admission en non valeur présentées par le trésorier

Le Président informe qu'il est saisi d'une demande de mise en non valeur de dossiers potentiellement éligibles pour un reliquat de dettes de cantine, garderie, classe découverte, halte garderie datant de 2010 à 2012 et s'élevant globalement à 228.91 € pour 5 familles qui ont quitté le territoire et invite le conseil à se prononcer sur la mise en non valeur de cette somme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prononce la mise en non valeur pour un montant de 228.91 € et autorise le Président à émettre un mandat équivalent au compte 6541.

2.2 Décision budgétaire modificative n°3 budget principal

Le Président,

- informe que des dépenses et recettes imprévues sont apparues depuis le vote du budget :
 - Versement de la subvention de 15 000 € de la DRAC au titre du Pacte Lecture directement à l'Echalière,
 - Dépense supplémentaire de 13 344 € par rapport à la prévision pour la contribution au FPIC,
 - Attribution d'une subvention de 20 200 € par la CDC à la réalisation de l'ADAP pour la communauté et les communes adhérentes,
 - Achat logiciel de facturation électronique,
 - Acquisition matériel pédagogique pour le RASED,
 - Remplacement des plafonniers d'un cabinet médical.
- Invite le conseil à se prononcer sur la décision modificative N°3 au budget principal permettant les régularisations nécessaires à l'équilibre budgétaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision budgétaire N°3.

3. Maison des Jeunes – Centre social

3.1 Convention Point Information Jeunesse (PIJ) avec l'Etat via la DDCSPP

Le Président,

- Informe que le Point Information Jeunesse (PIJ) a pour objet d'assurer à l'échelon local la mission d'information des jeunes, en mettant à leur disposition, par tous les moyens appropriés, des informations dans tous les domaines qui les concernent.
- Invite le conseil à l'autoriser à signer la convention proposée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) fixant les obligations de tous les partenaires (Centre Régional Information Jeunesse de la Région Centre, Préfet, CCCP) qui concourent à la réalisation de cette politique à l'échelon local pour la période 2016-2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention pour le PIJ des Collines du Perche situé dans la Maison des Services Publics des Collines du Perche.

3.2 Convention Graine de Lecteur

Le Président,

- Informe que depuis plusieurs années des centres sociaux du Loir-et-Cher organisent le salon Graine de Lecteur autour d'un thème et de dates communs, que chaque porteur développe un partenariat local avec les bibliothèques, les écoles et structures d'accueil de la petite enfance de son territoire et élabore son propre projet d'actions qui donneront lieu à un salon à des dates communes ;
- Présente la convention proposée par la CAF qui permet de renouveler l'opération pour 2016/2017 et de bénéficier des financements prévus ;
- Invite le conseil à l'autoriser à signer cette convention afin de renouveler l'opération sur l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer ladite convention avec la CAF afin de renouveler l'opération « graine de lecteur ».

3.3 Pôle allocataires CAF

Le Président,

► Informe qu'au 1^{er} janvier 2017 le pôle allocataires CAF veut modifier sa relation aux allocataires et professionnels des Maisons de Service au Public (MSP) ainsi :

- La CAF compte sur la disponibilité du personnel de la CCCP pour accompagner les usagers sur le site CAF.fr. Le service recevra prochainement des fiches méthodologiques afin de se former à toutes les démarches.
- Fin de la "vieux" borne CAF qui devra être remplacée par un poste informatique classique, d'une webcam externe et d'un nouveau logiciel pour la visioconférence.
- La borne CAF sera retirée en décembre par la CAF.
- Le nouveau logiciel sera installé par les informaticiens de la CAF.
- Modification des permanences: fin du lundi et vendredi, remplacé par le mardi matin et après midi uniquement sur rendez-vous (agenda électronique).
- Mise en place d'une boîte aux lettres sous forme de "mail" pour les cas urgents afin que nos services puissent transmettre les coordonnées de la personne qui a besoin d'être aidée, la CAF la rappellera dans les plus brefs délais.
- La CAF propose la signature d'une nouvelle convention qui validera ces modifications et si elle est acceptée permettra de solliciter une aide à l'acquisition du poste informatique devant remplacer la borne.

► Invite le conseil à délibérer sur l'acceptation de ces modifications et l'autoriser à signer la convention et solliciter l'aide au financement du poste informatique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces modifications du pôle allocataire, autorise le Président à signer ladite convention avec la CAF, solliciter l'aide au financement du poste informatique sur la base d'un coût HT de 508.25 €HT, s'engage à inscrire les crédits nécessaires à cette opération.

4. Urbanisme

4.1 SCOT : Désignation des élus qui participeront aux réunions préparatoires à l'élargissement du SCOT

MM. LEGER, GAULLIER et BINGLER qui se sont portés volontaires sont désignés.

Il est rappelé que dès l'installation du SCOT nouveau périmètre au 01/01/2017 il conviendra d'élire 5 titulaires et 5 suppléants.

4.2 PLUi

Convention Etat – Appel à projet 2016

Le Président,

- Informe que la candidature de la communauté de communes a été retenue au titre de 2016 pour bénéficier d'une aide financière de 7 000 € pour financer l'ingénierie nécessaire à l'élaboration du Projet de PLU intercommunal dans le cadre de l'appel à projets « SCOT et PLUi » ;

- Invite le conseil à l'autoriser à signer la convention attributive de subvention avec le Préfet.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer ladite convention.

5. Personnel

5.1 Extension des astreintes des agents techniques à tout dysfonctionnement immobilier et mobilier de la communauté.

Le président,

- informe que par délibération du 12/03/15 l'assemblée a décidé d'instituer le régime des astreintes au bénéfice des agents techniques en charge de l'exploitation de la régie de chauffage bois/gaz à compter du 01/01/2015 ;
- Indique qu'à l'usage il s'avère que tous les services de la compétence de la communauté sont susceptibles de dysfonctionnement d'exploitation en dehors des temps de travail des agents techniques ;
- Propose d'étendre l'astreinte à tout dysfonctionnement du patrimoine dont la communauté assure le fonctionnement.

Le conseil communautaire décide d'élargir le régime des astreintes à l'ensemble du patrimoine géré par la communauté de communes.

5.2 Régularisation heures astreintes antérieures à l'institution du régime des astreintes

Le président,

- informe que lors de la mise en place officielle de l'astreinte à compter du 01/01/2015, un delta d'heures d'astreinte consécutive au renouvellement du conseil communautaire et à la mise au point des dépannages urgents avec l'agent technique en remplacement des élus de l'ancienne assemblée reste à indemniser ;
- invite le conseil à décider la régularisation financière de ce temps d'astreinte évalué 15 semaines.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide la régularisation de ces 15 semaines au taux des astreintes dites d'exploitation.

6. Statuts

6.1 Point sur prochains transferts de compétence obligatoires

Une réunion de bureau est prévue pour travailler sur un projet de refonte des statuts à soumettre au prochain conseil communautaire.

Questions diverses

A – 1^{ère} Boucle à vélo réalisée en 2016 : Les Templiers

La carte de la boucle à vélo n°2 est remise à chacun.

Jacques Granger fait état de sa satisfaction pour la mise en service de cette boucle qui passe par les bourgs de Souday et St Agil ainsi qu'à Boisvinet apportant ainsi une activité complémentaire aux commerces locaux et demande ce qui est envisagé pour sa promotion.

Le président de l'OT de Vendôme, présent dans le public, est sollicité afin d'apporter des précisions et indique que les cartes des boucles sont en ligne sur l'application VENDOME TOUR en géo localisation et téléchargeables sur le site de l'office de tourisme.

Il est précisé que celles-ci seront également mises en ligne sur le site de la communauté de communes créé par François Gaullier : <http://collinesduperche.jimdo.com>

PRESENTATION SMO LOIR-ET-CHER NUMERIQUE

Présentation des différentes évolutions intervenues depuis la réalisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) par Bernard Pillefer, Président du SMO Loir-et-Cher numérique.

A l'issue de la présentation vidéo commentée, un échange est intervenu avec l'assemblée afin d'éclaircir quelques points et en particulier le point financier avec une enveloppe initiale respectée et un développement plus large de la montée en débit après signature des marchés ainsi que les points de couverture de Baillou et Beauchêne pour lesquels la communauté devra se prononcer prochainement.

Il a été appelé que les usagers peuvent tester leur ligne sur le site « degrouptest.com

Prochaines réunions :

Jeudi 13 octobre à 18 h à la CCCP : Bureau (statuts, mutualisations, commune nouvelle, RPI)

Jeudi 20 octobre à 20h15 à St-Marc-du-Cor : conseil communautaire

Vu pour être affiché à Mondoubleau au siège de la communauté le 22/09/2016

Le président,
Jean LEGER

Et affiché à la mairie de le Le Maire